

la réquisition des Plénipotentiaires Médiateurs. Non-cotens d'une telle réponse, les Citoyens sont revenus à la charge par une nouvelle remontrance qu'ils firent présenter aux Syndics le 14. Cette démarche fut suivie le 15. de la Déclaration que voici, remise en forme d'Ecrit par Messieurs les Médiateurs aux Commissaires de la Bourgeoisie.

*Nous avons vu la Représentation que vous adressâtes hier au Magnifique Petit-Conseil. Vous vous êtes trompés, si vous avez cru que, dans notre réquisition de suspendre l'élection des Magistrats, nous n'avions eu essentiellement pour objet que cette suspension ne fût pas portée au Conseil-Général. Occupés à pacifier la République, nous avons cru qu'il falloit s'abstenir d'y porter des questions qui rappelloient nécessairement les disputes & les mécontentemens réciproques que nous voudrions vous faire oublier. C'est dans ce même esprit que nous avons toléré votre élection par les Cercles, dans laquelle une Loi, aussi positive que celle que vous reclamez, a été sagement suspendue : mais il y a des circonstances malheureuses, & ce sont celles où vous vous trouvez, dans lesquelles le bien de l'Etat exige qu'on fasse taire pour quelques momens les Loix.*

*Nous avons lieu d'attendre aujourd'hui, des bonnes intentions que nous vous supposons, le même silence dans lequel se renfermerent alors les Conseils; nous devons d'autant plus y compter que vous reconnoissez vous-mêmes notre attention à ne compromettre en rien les droits du Conseil-Général: que vous n'ignorez pas que nous sommes à la veille de communiquer le projet de votre réconciliation, & que vous ne doutez pas que nous n'ayons cherché à y assurer ces mêmes droits sur lesquels*